COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 mars 2016

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume CIVEL

PRÉSENTS:

Monsieur Paul CHRISTOPHE, Maire

Monsieur Johnny DECOSTER - Madame Florence VANHILLE - Monsieur Jacques DE TAEVERNIER - Monsieur Jean-Noël VANVINCQ, Adjoints au Maire,

Madame Thérèse DESWARTE - Madame Marie-Claire VERBEKE - Monsieur Bruno DEMAN - Madame Pascale DESFRENNES - Madame Béatrice LEMPEREUR Monsieur Thierry WALLYN - Monsieur Guillaume CIVEL - Monsieur Philippe DEFURNES - Madame Isabelle RAVOU-DEFRANCE, Conseillers Municipaux

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ PROCURATION POUR LA SÉANCE :

Madame Pascale BECUWE pouvoir à Johnny DECOSTER - Monsieur Bruno DIMPRE pouvoir à Florence VANHILLE - Monsieur Olivier GAUDIN - Madame Cathy DELANGUE - Madame Angélique WUYLENS pouvoir à Paul CHRISTOPHE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h30.

Monsieur le Maire propose aux élus d'observer en premier lieu une minute de silence en témoignage de compassion pour les 34 victimes des attentats à Bruxelles et des 200 blessés.

Suite à la minute de silence, l'ordre du jour reprend. Monsieur le Maire excuse Madame Pascale BECUWE qui s'est absentée car elle est devenue grand-mère.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 février 2016 n'ayant fait l'objet d'aucune observation est approuvé à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2015

Paul CHRISTOPHE, Maire, rappelle à l'assemblée qu'il peut assister au débat mais ne peut y prendre part et doit s'absenter le temps du vote et laisse donc la parole à Monsieur VANVINCQ, Adjoint aux Finances.

Monsieur VANVINCQ commence par remercier l'ensemble du personnel, en particulier Aurélie pour le travail accompli au niveau du service administratif et toutes les collègues, ainsi que le personnel technique et le service des fêtes. Encore une année d'écoulée avec une baisse des dotations de l'Etat comme les élus pourront le constater avec les prochains graphiques. Jean-Noël VANVINCQ précise qu'il en sera de même en 2016. Monsieur VANVINCQ annonce qu'il sera dans l'obligation de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de ne pas augmenter la fiscalité sur la commune. Il précise que toutes les dépenses d'investissement sont payées comptant et que c'est le 9ème budget exécuté sans recours à un prêt bancaire. La commune continue donc de se désendetter.

En investissement, le total des recettes reçues en 2015 est de 247 788.15 € pour 196 964.72 € de dépenses, ce qui engendre un excédent de 50 823.43 € auquel s'ajoute l'excédent reporté de l'année N-1 de 303 527.78 €. L'excédent total en investissement est de 354 351.21 €

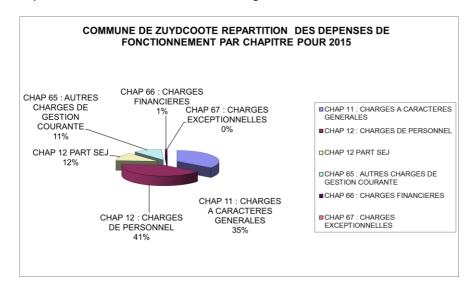
En fonctionnement, le total des recettes réalisées est de 1 330 925.18 € pour 1 191 706.30 € de dépenses. L'excédent en fonctionnement est donc de 139 218.88 € auquel s'ajoute l'excédent reporté de 200 000 €. L'excédent final est de 339 218.88 €.

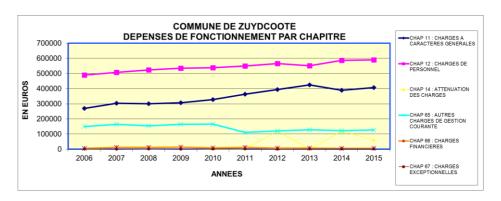
Malgré la baisse de dotations de l'Etat de l'ordre de 40 000 €, la commune a maîtrisé ses dépenses et engendré une « épargne » de plus de 139 000 €.

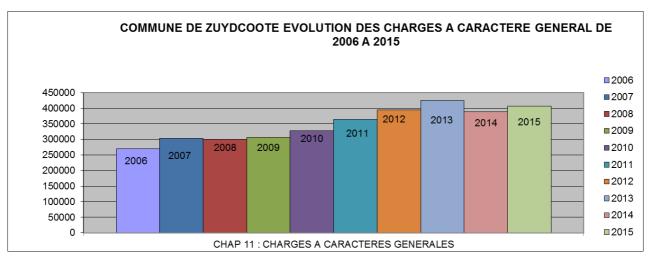
Monsieur VANVINCQ énumère le détail des investissements réalisés :

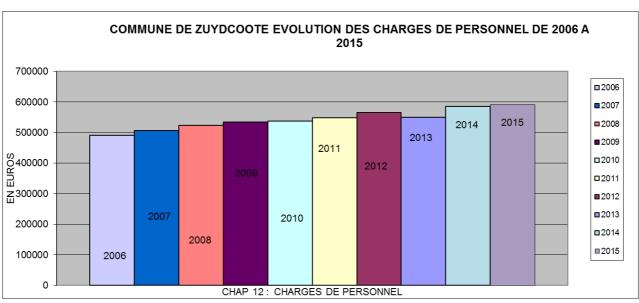
- 137 541.43 € ont été investis dans l'éclairage public dont 7 513 € pour les travaux d'économie d'énergie.
- Le remboursement des emprunts pour 26 111.62 € dont 6 721 € pour la CAF, dont la dernière mensualité à honorer en 2016 pour la salle Pierre Lamstaes.
- Les logiciels de la compta et de la paie pour 2 845 € et une imprimante pour 420 €
- Les travaux réalisés pour l'école sont de l'ordre de 17 599.20 € (porte coupe-feu pour la chaufferie, changement des fenêtres), et achat d'un ordinateur pour 418.80 € et du mobilier pour 313.92 €
- Une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite à l'église pour 4 770 €
- Deux fauteuils adaptés pour le service administratif pour 2 104.80 €
- Pour les ateliers et la salle Robert Merle, un compresseur pour 395.68 €, un transpalette électrique 1.5 T pour 2220 € et divers matériel : congélateur, perceuse visseuse, scie circulaire pour un peu plus de 1 000 €.

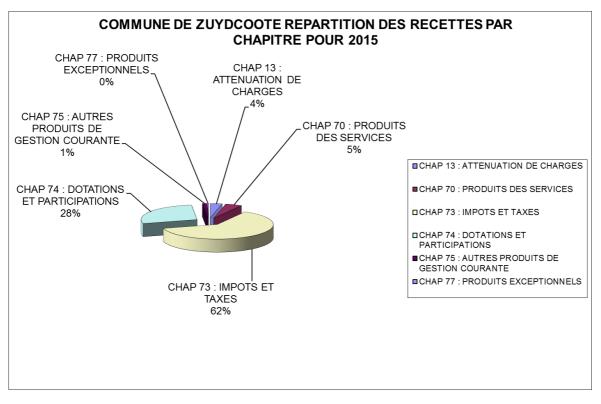
Lors de la présentation des graphiques, Monsieur VANVINCQ signale que les charges de personnel représentent environ 41 % du budget.

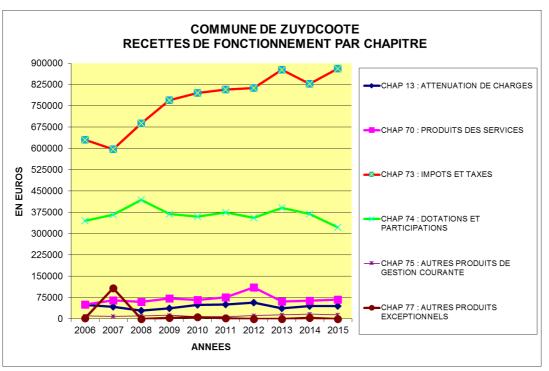


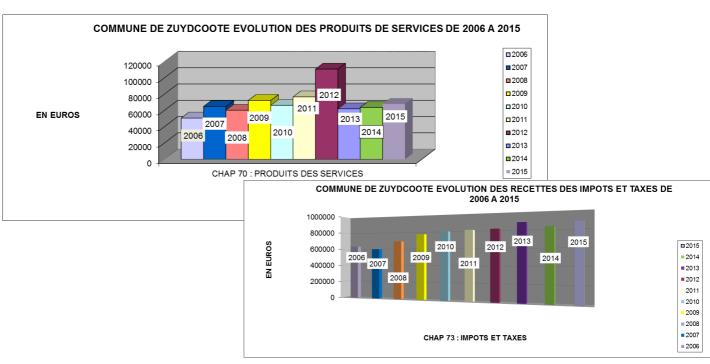


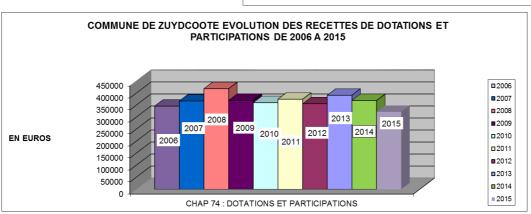












Suite aux explications de Monsieur VANVINCQ, Monsieur DEFURNES a juste une remarque de forme, qui vaut également pour le BP, sur les graphiques, il trouverait utile de différencier les recettes des « impôts et taxes » des recettes de la Dotation de Solidarité Communautaire DSC, ce qui permettrait de mesurer le produit fiscal local et l'effort de la Communauté Urbaine pour soutenir les communes.

Monsieur VANVINCQ précise que pour 2015 la part fiscale est de 440 415 € et 379 285 € pour la DSC et que les prochains documents mentionneront les deux participations.

Monsieur DEFURNES demande comment sont composées les recettes d'investissement (247 788.15 €). Ce à quoi Monsieur VANVINCQ répond que c'est essentiellement du report (au 1068 pour 234 347.17 €) et le FCTVA pour un montant de 13 440.98 €.

Monsieur DEFURNES expose sa dernière question : fin 2014 l'excédent cumulé était de 737 000 € voté au CA précédent, l'excédent de 2015 est de 693 000 €, soit 40 000 € de moins. En posant cette question, il veut s'assurer que c'est bien de l'argent qui a été affecté à l'investissement et pas un déficit de fonctionnement. Jean-Noël VANVINCQ rassure Monsieur DEFURNES car en 2015, la Commune a engendré un excédent de fonctionnement de plus de 139 288 €. C'est donc bien un investissement plus conséquent en 2015 par rapport à 2014 qui a été réalisé qui a réduit l'excédent total d'environ 40 000 €.

Monsieur le Maire sort de la salle pour que le vote puisse se faire. A l'unanimité, le Compte Administratif a été approuvé.

Monsieur Le Maire remercie les élus de la confiance qui lui est manifestée sur l'exécution budgétaire et complète la réponse de Monsieur VANVINCQ à la question de Monsieur DEFURNES concernant la baisse de l'excédent et la dépense qui a engendré cette diminution, c'est l'investissement sur l'éclairage public.

Monsieur DECOSTER rapporte le bilan effectué sur la partie consommation EDF suite aux premiers travaux d'économies d'énergie réalisés dans le quartier des Jardins de Zuydcoote. De juin à Décembre sur 2 années de comparaison 2014 et 2015, la commune a réalisé une économie de 50% des consommations électriques. Il reste à optimiser le compteur et avec l'historique, nous savons maintenant à quelle puissance, le compteur peut être « étalonné ». Suite à un audit réalisé, il est encore possible de faire des économies car malgré la baisse d'intensité lumineuse, nous sommes encore au-dessus des normes. Monsieur DECOSTER est agréablement surpris et poursuivra son travail sur la réduction de compteurs afin de réduire les abonnements et optimiser les éclairages. Le dossier réalisé par la CUD démontre que la Commune de Zuydcoote fait partie des bons élèves, un résumé sera fait lors d'un prochain conseil. Madame VANHILLE regrette que l'ADEME n'est pas subventionnée nos travaux, alors même qu'il est demandé de faire des efforts.

Monsieur le Maire remercie Monsieur VANVINCQ pour son investissement sur notre comptabilité, même parfois à distance, en partenariat avec les services dont il salue l'efficacité.

Vote du compte de gestion 2015

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion, partie double de notre comptabilité, puisque c'est au Trésor de réaliser le paiement des mandats et d'encaisser nos recettes. Il convient de constater la concordance des deux documents en matière de résultats d'exécution budgétaire.

Le Compte de Gestion est en tous points identique au Compte Administratif 2015 émis par la commune et voté précédemment. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015.

Affectation du résultat 2015

Monsieur le Maire propose aux élus d'affecter le résultat constaté dans les écritures, en légère baisse liée avec les investissements en augmentation sur 2015. La CUD a fait un effort de son côté, même si ce n'est pas sa vocation première, pour compenser en partie la baisse des concours de l'Etat.

Le compte administratif 2015 présente un excédent cumulé d'investissement de 354 351.21 € et un excédent cumulé de fonctionnement de 339 218.88 €.

Il est proposé d'affecter les résultats 2015 de la manière suivante :

Affectation de l'excédent d'investissement au compte R001 : 354 351.21 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement pour partie au compte 1068 « autres réserves » : 139 218.88 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement pour partie au compte 002 : 200 000.00 €

Soit: 693 570.09 €

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, favorablement sur cette affectation.

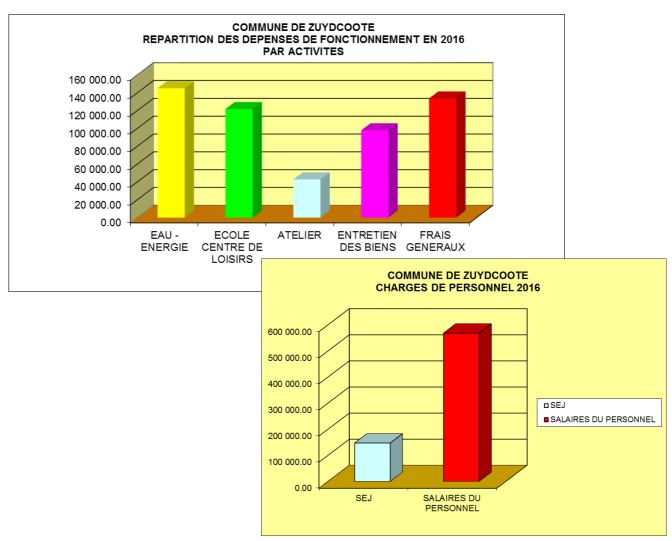
Vote du budget primitif 2016

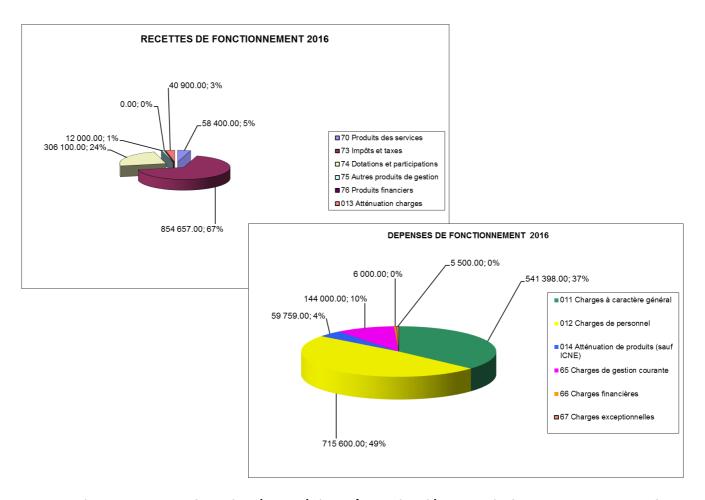
Monsieur VANVINCQ expose ses propositions budgétaires par chapitre :

	SE	CTION DE FON			
044 Ch	argae à caractère général	OPERATION			58 400.00
011 Charges à caractère général		541 398.00 70 Produits des services 715 600.00 73 Impôts et taxes			854 657.00
012 Charges de personnel		715 600.00	73 Imp	ots et taxes	
014 Atténuation de produits (sauf ICNE)		59 759.00	74 Dotations et participations		306 100.00
65 Charges de gestion courante		144 000.00	75 Autres produits de gestion		12 000.00
	rges financières	6 000.00 76 Produits financiers			
67 Charges exceptionnelles		5 500.00	0.00 013 Atténuation charges		40 900.00
73	Impôts et taxes		77 Produits exceptionnels		200.00
022 Dé	penses imprévues de fonctionnem	ent			
Total de	épenses réelles	1 472 257.00	Total o	les recettes réelles	1 272 257.00
	des opérations réelles				-200 000.00
		OPERATION	S D'OR	DRE	
023	Virement section investissement	0.00	71	Travaux en régie	
68	Dot. Aux amortissements		72	Travaux en régie	
	ICNE				
Total de	es opérations d'ordre	0.00	Total	les opérations d'ordre	0.00
Total des dépenses			Total des operations d'ordre		1 272 257.00
				Résultat reporté	7

		SECTION D'INV	ESTISS	EMENT	
		OPERATION	S REEL	LES	
16 Emprunts		20 000.00	27	Remboursement de prêts	
			10	Dotations et fonds	10 000.00
20 Immobilisations incorporelles		2 000.00	1068 Autres réserves		139 218.88
21 Immobilisations corporelles		281 000.00	16	Emprunts	
23 Immobilisations en cours			13	Subventions	0.00
23 Immobilisations en cours		200 570.09	20	Immobilisations incorporelles	0.00
020 Réserve			40	40 Opération d'ordre entre section	
40 Opé	rations d'ordre entre sections			• 3	
]		
27 Prêt					
Total dépenses réelles			Total des recettes réelles		149 218.88
		OPERATION	S D'OR	DRE	
1688	ICNE		021	Virement section fonct.	0.00
21	Travaux en régie		1688	ICNE	0.00
23	Travaux en régie		28	Dot. Aux amortissements	0.00
Total d	on enérgtions d'ordre	0.00			0.00
Total des opérations d'ordre Total des dépenses			Total des recettes		149 218.88
i otai d	es depenses	503 570.09	Total	ies recettes	149 210.00
				Résultat reporté	
	- 11 (°-14)	503 570.09	D001		503 570.09
	Dépenses (ou déficit)	003 570.09	DOOL		000 070.00

Monsieur VANVINCQ détaille ensuite quelques chapitres.





Jean-Noël VANVINCQ confirme la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour faire face à la baisse du concours de l'Etat.

Les élus de la Communauté Urbaine et les techniciens travaillent sur un pacte fiscal sur plusieurs années qui devrait permettre d'orchestrer une nouvelle répartition.

Monsieur VANVINCQ précise qu'il a provisionné 10 000 € pour le FCTVA dans l'attente d'avoir le montant définitif.

Monsieur CHRISTOPHE fait un aparté, concernant le FCTVA pour le Département. Avant quand une voirie était réhabilitée, le Département récupérait la TVA, maintenant la lecture de l'Etat est de dire que c'est un bien qui existe déjà et que c'est de la rénovation et que la rénovation n'est pas éligible au remboursement.

Monsieur DEFURNES fait une remarque qui expliquera son abstention et celle de Madame RAVOU comme l'année dernière sur le vote du budget. Monsieur DEFURNES ne lit pas les perspectives sur les équipements structurant annoncés : bibliothèque, espace jeunes, etc ... Monsieur DEFURNES précise que l'excédent cumulé est significatif et il pense que, comme le font beaucoup de collectivités maintenant en cette période de disette, il serait bien de se prononcer sur un PPI (Plan Pluri-annuel d'Investissement) qui permette de voir dans le temps, au-delà de l'année à venir, vers quoi la commune se tourne en terme d'investissement. Il voit bien qu'une grosse partie des dépenses est réservée à l'éclairage public, qu'il reconnaît utile et économique, mais « on ne fait pas vivre une commune uniquement avec de l'éclairage public ». Monsieur DEFURNES remonte les problèmes d'une nouvelle école, d'une bibliothèque, d'espace jeunes et de terrain de sport.

Monsieur CHRISTOPHE explique que pour avoir des perspectives, il faudrait aussi avoir une certaine visibilité et que la baisse de l'Etat, elle, est bien réelle. En terme de visibilité, Monsieur le Maire veut revenir sur la position de l'Etat sur les submersions marines, position qui veut que tout le secteur du village, qui pourrait être concerné par une quelconque construction, que ce soit en terme de rénovation ou de construction neuve, est considéré comme étant en zone de submersion marine liée à l'aléa « rupture de la digue des alliés ». La doctrine de l'Etat dit que là où rien n'est construit : ne construisons rien! et là où quelque chose est construit : construisons à minima. En exemple d'absurdité, sur une parcelle de terrain, on considère qu'il ne faut pas dépasser plus de 20% d'imperméabilisation. Fatalement, cela contrarie les projets d'investissement lourds en terme de construction: école, mairie, bibliothèque tout est imaginable. Tant que nous n'arrivons pas à lever ce frein qui nous est imposé, sur une lecture pour le moins absurde, de l'Etat nous n'y arriverons pas. Avec Johnny DECOSTER, Monsieur le Maire est allé le 6 janvier rencontrer le nouveau directeur qui avait pris ses fonctions le 1er janvier, lors de cette rencontre, ils ont assisté à quelque chose de surréaliste entre des techniciens du même ministère qui vous donnent raison et d'autres disent exactement le contraire. Certains disent qu'une zone à vocation hydraulique traitée avec une approche environnementale c'est super et d'autres disent : surtout pas.

Même si à demi-mots ils conçoivent que cette lecture est certainement exagérée, d'ailleurs lors d'une autre réunion la DREAL a avoué oralement que la rupture imaginée forfaitairement à 100 mètres au niveau de la digue serait plus vraisemblablement de l'ordre de 10 mètres, ce qui change radicalement les choses. 100 mètres, Zuydcoote serait soumis à l'aléa mais pas à 10 mètres. Sauf qu'au mieux, il est annoncé qu'il faut d'abord valider le Plan de Protection des Risques Littoraux (PPRL), réviser le PPRL et intégrer cette donnée, nous arrivons alors à l'horizon 2018, peut-être même 2019. Monsieur CHRISTOPHE déplore qu'en terme de perspective, l'exercice soit rendu relativement complexe.

Sans se tromper, Monsieur le Maire dit que beaucoup de communes souhaiteraient avoir un excédent en caisse de cet ordre-là. Il en reparlera quand les Comptes Administratifs seront tombés sous réserve qu'ils soient sincères. Monsieur CHRISTOPHE précise que la gestion saine ne doit pas nous freiner dans nos projets structurants, que les idées partagées ne sont pas oubliées. Il signale aussi qu'il est difficile de « ronger son frein » quand ils ont envie de faire et que les élus sont contrariés par une lecture presque ubuesque de la situation. Malgré tout, les élus s'occupent de la commune, de l'éclairage public qui se traduit par des économies d'énergies et donc par des économies financières et par les temps qui courent on ne peut pas s'interdire de réfléchir à ce type d'économie qui contribue également à la réduction de consommation d'énergies fossiles et donc être un peu plus vertueux sur la maîtrise de la consommation énergétique et de notre environnement.

Certaines choses sont encore un peu complexes à maîtriser en terme de PPI. Par exemple, Jean-Noël avait budgété une grosse somme en éclairage public qui devait être le gros investissement de l'année pour les travaux d'accompagnement communautaires et en particulier la poursuite des travaux rue de Valenciennes. On peut voir qu'il est compliqué de se projeter dans un budget car c'est en fin de semaine dernière qu'il a été annoncé que le chantier débutera fin 2016 pour se poursuivre en 2017 et que l'intervention sur l'EP se fera donc en 2017.

En attendant, les élus continuent de travailler pour à la fois sécuriser l'écriture budgétaire et à convaincre les agents qu'ils soient DDTM ou DREAL du bienfondé des réflexions et des projets. Monsieur le Maire concède qu'il serait bien mieux d'avoir un PPI et le voir avancé. Cela étant dit, il est bien obligé de faire avec cet environnement et les autres décideurs. Monsieur le Maire ajoute qu'il comprend la position de vote de Madame RAVOU et Monsieur DEFURNES.

Monsieur DEMAN intervient et précise qu'il se rend compte que l'exercice est difficile. Il rappelle qu'ils sont parfois dépendants de la bonne ou de la mauvaise volonté de services extérieurs. D'autres projets tels que la Ferme Nord n'ont pas été abordés, ainsi que le bâtiment communautaire devant la mairie qu'il estime devenir une verrue. Il soumet l'idée d'interpeler directement la CUD sur ces projets.

Monsieur CHRISTOPHE répond et précise que concernant la Ferme Nord, on est hors budget mais qu'il est utile d'en parler. Ce projet a été contrariée par la DREAL, qui pas contente d'avoir un avis favorable de la Commission Départementale des Sites, a intercédé pour avoir une Commission Nationale, ce qui place la Ferme Nord au niveau des enjeux au même titre que l'aéroport de Nantes. Madame le Ministre n'a pas dit oui mais n'a pas dit non, elle sollicite l'avis de l'inspecteur national des sites, qui a été reçu et avec qui les points qui semblaient contrarier certains techniciens de la DREAL ont été retravaillés.

Un nouveau projet devrait donc être présenté en fin d'année avec les nouveaux interlocuteurs de la DREAL.

Concernant le bâtiment communautaire, Monsieur le Maire et Johnny DECOSTER ont sollicité de nouveau la Communauté Urbaine et la porte des négociations est bien ouverte, plusieurs propositions devraient être faites très prochainement. Il partage son analyse sur le caractère de ce bâtiment.

Avec 15 voix pour et 2 abstentions, le budget primitif 2016 est validé.

Vote des 3 taxes 2016

Paul CHRISTOPHE, Maire, présente l'état de notification des taux d'imposition en matière de taxe d'habitation et taxes foncières (bâties et non bâties) pour l'année 2016.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux cette année pour la 6ème année consécutive. Paul CHRISTOPHE, Maire, suggère de conserver les taux de 2011 :

taxe d'habitation : 21.81 %

taxe foncier bâti: 19.60 %

taxe foncier non bâti: 90.69 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération.

Attribution des subventions aux Associations

Florence VANHILLE, Adjointe au Maire, expose : Chaque année, les associations sollicitent une subvention et chaque dossier est étudié.

Un montant prévisionnel de 47 000,00 € a été inscrit au budget primitif 2016 (article 6574). Il est proposé d'attribuer une subvention aux associations qui en ont fait la demande et d'étudier les nouvelles demandes lors d'un prochain conseil.

A.F.M.A.S.P 100.00 €, La Bourriche Zuydcootoise 450.00 € (légère augmentation pour l'achat du matériel pour notamment les nombreuses activités proposées aux enfants), A.O.Z 1 500.00 €, augmentation exceptionnelle car c'est la dernière année pour le cabaret , La Flèche Zuydcootoise 300.00€, ACMAPOR 400.00 € (les entrées au musée portuaire pour les enfants du centre de loisirs,

A.C.M.F $400.00 \ \in \$ légère augmentation car ils reçoivent moins d'aides extérieures, Les Zébrillons du Jeu $400.00 \ \in \$ qui renouvellent leurs jeux et vont proposer une journée ou une soirée du jeu, Amicale des Donneurs de Sang $150.00 \ \in \$ Mzic Band $500.00 \ \in \$ AS Septentrion $100.00 \ \in \$ (enfants de notre commune dans ce collège), UNC − AFN $300.00 \ \in \$ AZPPM $100.00 \ \in \$ USEP Dunkerque $250.00 \ \in \$ (légère diminution car les élèves de Zuydcoote sortent un peu moins), CPIE Flandre Maritime $1000.00 \ \in \$ Zuydcoote Animations $25 \ 000.00 \ \in \$ Cap sur la Forme $1 \ 500.00 \ \in \$ OT DUNKERQUE $3 \ 000.00 \ \in \$ Club des Toujours Jeunes $800.00 \ \in \$ (petite augmentation), Coote à Côte $150.00 \ \in \$

L'Aigle Zuydcootois (1 200.00 €) est une nouvelle association de tir à l'arc sur perche verticale, qui peut également être un prolongement dans les activités des NAP. Monsieur le Maire explique qu'il a retrouvé un document plus que centenaire qui explique l'origine du Blason de Zuydcoote, puisqu'à l'origine il y avait une confrérie de tir à l'arc « la Saint-Sébastien » qui avait pour emblème Saint Sébastien accroché à un arbre. A l'époque, c'était assez réglementé et ils avaient obligation de participer à tous les concours de tir à l'arc de la région sous peine d'amende. Sous l'époque de Charles QUINT, il a été demandé de revisiter le blason qui n'était pas très aguichant et donc c'est à cette époque que l'aigle à 2 têtes et les 2 lions sont apparus sur l'écu d'argent.

Monsieur DEFURNES demande ce qui justifie les 1 200 € pour l'Aigle Zuydcootois. Madame VANHILLE précise que c'est pour le démarrage et''investissement en matériel, cela reste de l'exceptionnel.

En 2014, Monsieur DEFURNES se rappelle qu'une convention avait été signée avec Zuydcoote Animations. Monsieur CHRISTOPHE confirme que le versement des 25 000 € ne peut se faire qu'accompagné de cette convention dont les termes n'ont pas changés.

Les membres des Associations ne prennent pas part au vote pour leur subvention respective.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte la présente délibération.

Séjours Ados été 2016, Contrat avec les organismes de vacances et participation financière des familles

Madame VANHILLE revient sur les séjours été 2016. Les 2 matinées d'inscription ont été un véritable succès puisque sur les 15 enfants prévus, nous en avons eus 16, soit sur 210 jours prévus, nous avons 217 jours. Dans la tranche d'âge 11/17 ans, aucun enfant n'a été refusé. Certains peuvent bénéficier d'un moyen de paiement autre que les familles, c'est-à-dire des chèques vacances, des bons VACAF, une aide du CCAS. Pour cette raison, Madame VANHILLE propose de voter de nouveau afin que l'on puisse accepter ces modes de paiement. La nuance est dans la participation « maximale » des familles.

La mairie conventionne avec la CAF afin de pouvoir percevoir les bons VACAF directement et les familles n'ont plus que la différence à payer. Madame VANHILLE précise qu'elle avait porté une attention particulière au choix des organismes qui sont conventionnés Jeunesse et sport et avec la CAF pour que toutes les aides puissent être acceptées.

Pour information, 6 jeunes Zuydcootois partent en Corse, 5 en Espagne, 1 en Croatie, 2 en Italie et 2 à Morbecque.

Puisque que cela faisait partie des questions du dernier conseil, Monsieur le Maire remarque que toutes les destinations proposées ont été choisies.

Le montant global de la participation mairie est de 5 245 €, un peu en dessous des 7 000 € provisionnés.

En donnant le choix aux enfants, les coûts sont optimisés car un séjour pour 50 enfants aurait peut-être été difficile à remplir.

Monsieur CHRISTOPHE revient sur la question de la tranche d'âge car certaines familles, dont les enfants allaient avoir 11 ans cette année mais après la date de départ du séjour, se sont présentées. Il rappelle qu'il faut avoir 11 ans révolus, c'est comme pour aller voter il faut avoir 18 ans ou les centres de loisirs, il faut avoir 3 ans et c'est aussi parce que c'est un dispositif particulier mis en œuvre en partenariat avec la CAF, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. C'est bien 11 ans révolus et l'adolescent doit avoir 18 ans après la date de retour du séjour.

Monsieur CHRISTOPHE se dit satisfait de l'initiative car sans donner de nom, il retrouve parmi les inscrits des enfants qui ne sont jamais partis en vacances et encore moins à l'étranger. Il ne peut que féliciter les uns et les autres d'avoir accepté de mettre ces séjours en place, car la dimension sociale est très importante dans cette démarche.

A l'unanimité, les élus acceptent les nouveaux modes de paiements qui se déduiront de la part familiale.

Questions diverses

Programmation Voirie

Suite à la réunion avec les services communautaires, Monsieur CHRISTOPHE annonce la réfection de la rue Guynemer, tout en émettant des réserves puisque cela fait 3 ans qu'il l'annonçait aux vœux et que cela ne se faisait pas à cause de problèmes de domanialité foncière.

Seule la réfection de la couche de roulement est envisagée, ni assainissement ni trottoir ne sont prévus.

Les travaux dans le prolongement de la rue de Valenciennes sont également prévus. Une réunion publique sera organisée courant mai avec les résidents de cette voirie, notamment pour échanger sur les conditions de sécurité de circulation. La question du retrait des coussins de ralentissement sera posée, devront-ils être remplacés par un autre dispositif. L'intervention pour l'éclairage public se fera en 2017.

Le 3^{ème} chantier est celui du prolongement de la rue des Peupliers à l'entrée du skate-park qui sera prise en charge en juin plutôt qu'en septembre où une manifestation est prévue.

Monsieur DECOSTER demande si du stationnement est prévu, Monsieur CHRISTOPHE répond que les plans n'ont pas encore été fournis.

Madame VANHILLE demande si simultanément que les travaux de la rue Guynemer, nous pouvons solliciter des panneaux interdisant les bus de circuler dans cette rue. Monsieur CHRISTOPHE confirme que la question pourra être posée.

Fermeture école

Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu le 29 février, le courrier annonçant la fermeture de la classe.

Etat de santé financière du Département

Siégeant au Département, Monsieur CHRISTOPHE confirme que la situation comptable n'est pas bonne. Le bilan présente un déficit de près de 300 millions d'euros à l'arrivée de la nouvelle majorité. La fonction première de Monsieur CHRISTOPHE, étant la comptabilité publique, il s'en trouve très contrarié quand il voit des comptes aussi insincères que ceux qui étaient proposés, notamment au titre d'arriérés du RSA. Le mois de décembre 2014 n'avait pas été réglé pour 56 millions d'€, le mois de novembre n'avait pas été intégralement remboursé à la CAF pour 19 millions d'€, soit déjà 75 millions de déficit, auquel s'ajoute des arriérés des loyers des maisons de retraite, plus 52 millions d'€ d'aides aux collectivités qui avaient été votées (église, école, restaurant scolaire, ...) sans aucune inscription budgétaire ... En plus de cela, la charge du RSA a augmenté de plus de 6% en 2015 malgré la petite baisse d'allocataires.

Le Département a aujourd'hui travaillé sur un plan d'économies portant sur une centaine de millions d'€, la problématique étant que la compétence première du Département est l'aide sociale et notamment la prise en compte de la protection de l'enfance, des seniors ou du handicap. Les marges de manœuvre sont donc faibles. Ils attendent des nouvelles de l'Etat mais Monsieur CHRISTOPHE est assez pessimiste sur le fait qu'elles arrivent avant le 15 avril, date butoir pour voter le budget.

L'Etat a reconnu l'année dernière la grande fragilité du Département du Nord car dans le classement des départements en difficulté, le Nord est leader dans le top 5 avec les 4 départements des DOMTOM, c'est ce qui a valu l'année dernière de bénéficier à lui seul de 20 % de l'aide d'urgence accordée à l'ensemble des départements. Le problème c'est que cette enveloppe ne faisait que 50 millions d' \in ont été encaissés ce qui correspond à 4,5 jours de RSA. La situation est donc loin d'être résolue.

En 2016, l'Etat a proposé de renationaliser le RSA, mais avec la reprise des recettes versées qui étaient de l'ordre de 72%, les 28 autres pourcents étaient assumés par le budget départemental ce qui correspond à 280 millions d'euros. Le débat est sur l'année de référence du versement de la soulte versée, si l'année de référence est 2014 c'est 180 millions à verser à l'Etat, si c'est 2015 c'est 280 millions. Aujourd'hui, l'équilibre budgétaire ne peut être atteint à 100 millions près.

Ces décisions ne sont pas neutres car des communes voisines proches ont porté des projets en 2014 tels qu'un restaurant scolaire ou une mairie et le Département est aujourd'hui dans l'incapacité de verser la subvention accordée. Le Département entraine d'autres collectivités dans la difficulté financière.

Monsieur CHRISTOPHE signale que si la Commune devait construire aujourd'hui une école, la commune se tournerait vers le Département pour le financement, et celui-ci ne serait peut-être pas en mesure d'accorder une subvention.

Monsieur CHRISTOPHE explique que cet exercice n'est pas facile à gérer et notamment au niveau humain.

La séance est levée à 20H45

CHRISTOPHE Paul		BECUWE Pascale	Excusée pouvoir à Johnny DECOSTER
DECOSTER Johnny		VANHILLE Florence	
DE TAEVERNIER Jacques		VANVINCQ Jean-Noël	
DESWARTE Thérèse		VERBEKE Marie-Claire	
DIMPRE Bruno	Excusé pouvoir à Florence VANHILLE	DEMAN Bruno	
GAUDIN Olivier		DESFRENNES Pascale	
DELANGUE Cathy	Excusée	LEMPEREUR Béatrice	
WUYLENS Angélique	Excusée pouvoir à Paul CHRISTOPHE	WALLYN Thierry	
CIVEL Guillaume		DEFURNES Philippe	
RAVOU DEFRANCE Isabelle			